

Jean-Claude BOREL  
Secrétaire Général UFR-FO

## R comme Résistance

Par lettre adressée au gouvernement, nous avons souhaité exprimer notre colère devant le gel de nos retraites et de nos pensions.

Ce blocage qui dure depuis 5 ans n'est pas le seul motif de notre exaspération. Il s'ajoute à la suppression d'une demi-part fiscale pour les veuves et les veufs ainsi que les parents isolés ayant élevé seuls un enfant de moins de cinq ans, ce qui pousse bien sûr inéluctablement les plus fragiles d'entre nous dans la pauvreté.

La réponse embarrassée du gouvernement à nos lettres s'impose à nous comme une évidence : les retraités ne constituent pas un danger pour le pouvoir.

Tout au plus permet-elle au Président de la République de faire une déclaration mémorable : « Merci pour votre participation à l'effort demandé au Pays ! ».

Nous ressentons durement cet affront et nous n'accepterons jamais son merci.

Preuve évidente : à l'appel de nos organisations syndicales, des manifestations ont secoué toute la France, chaque fois avec un nombre plus important de retraités.

Dans les rues, les mêmes slogans, les mêmes revendications : refus de l'augmentation de 25 % de la CSG, maintien du pouvoir d'achat, défense de notre modèle social, de la Sécurité Sociale et préservation des services de santé, notamment des hôpitaux publics, sans oublier pour les plus anciens des EPHADS décentes et abordables.

Des revendications qui ont fait longtemps de notre pays un modèle d'attractivité, de bien vivre, de solidarité gagnée après des luttes acharnées.

Les pouvoirs publics nous ont bien fait sentir leur mépris pour les personnes âgées, balayant notre action qu'ils considèrent comme un frein au progrès.

suite de l'édito

Désormais, nous devons nous soumettre aux diktats économiques : victime d'une image dépréciée et d'un écosystème jugé trop coûteux, la France est un pays encore très attractif mais la dynamique est négative. La solution : plus de flexibilité, moins de dépenses publiques !

Pour être un pays plus compétitif, il faut que le gouvernement montre coûte que coûte sa volonté de faire des réformes structurelles, c'est un signe fort du « business friendly ».

Ce nouveau monde, comme ils disent, ne saurait tolérer les réfractaires.

Désormais, il n'y a plus d'alternative : il nous faut résister et reconquérir nos droits avant qu'il ne soit trop tard. Si « réfractaires » veut dire « non aux pauvres toujours plus pauvres et aux riches toujours plus riches » nous, retraités, nous n'attendons pas sans rien faire de devenir les pauvres de ce nouveau monde, et nous nous déclarons « réfractaires » à leur politique.

Vous qui nous méprisez, n'oubliez pas que nous, les « Retraités et Réfractaires », nous nous sommes aussi des bénévoles nécessaires à la Nation.

★★★

Car la société d'aujourd'hui compte sur nous pour assurer toutes ces tâches que vous ne pouvez et ne voulez plus assurer car trop chères, révélatrices d'un service public à qui vous ne donnez plus les moyens d'exister car il ne rapporte rien, rien que du « mieux vivre » quelquefois juste pour survivre comme une lointaine réminiscence d'une solidarité ancrée dans nos luttes et dans notre culture.

**La question qui se pose aujourd'hui est : voulez-vous ou pouvez-vous vous passer des « réfractaires » ?**

Dans ce nouveau monde, pour que nos justes revendications soient prises en compte ou pour exister tout simplement il faut être : Omniprésents - Craints.

Des millions de retraités, cela doit se voir, mais cela doit aussi être respecté.

Il en va de notre honneur car nous ne sommes en rien responsables de la dette, pire encore c'est au prix de durs sacrifices que nous avons toujours subi vos plans gouvernementaux qui n'ont fait que l'augmenter.



## sommaire

P.1 à 3 Édito

P.4 LA COLÈRE !...  
Cela suffit et c'est déjà trop !

P.5 Retraites :  
où le mensonge tient lieu de vérité

P.6 Coup de matraque sur la  
« tronche » des retraités  
et du monde du travail

P.7 Bénévolat

P.8 à 10 Dossier consommateurs :  
Emballage jeté : est-ce un motif  
pour me refuser la garantie ?

P.11 Les coups de cœur littéraire

P.12 Calendrier des pensions 2019  
Nos permanences  
Bulletin de changement  
d'adresse

*suite de l'édito*

Nous ne devons pas être victimes des exonérations de charges généreusement offertes au patronat sur le dos de la sécurité sociale.

Faut-il rappeler que notre retraite, nous l'avons payée, et que nous ne devons rien à personne ?

Notre passé garantit notre avenir, nous saurons relever le défi.

Nous occuperons le terrain aussi longtemps qu'il le faudra.

Sans violence, sans blocage pour ne pas faire les titres des journaux.

Nous serons des millions de retraités avec un badge de ralliement. Nous nous montrerons dans les lieux de vie, les rues, les commerces, les spectacles.

Nous nous compterons d'abord entre nous car ainsi nous nous reconnâtrons « acteurs de l'action ».

Mais surtout vous nous compterez comme autant de symboles déterminés à la résistance.

Dans ce nouveau monde, pour exister, il faut faire pression.

Nous, « Retraités et Réfractaires », nous refusons votre monde et nous ne sommes ni encore suffisamment usés ni largués pour ne pas vouloir être au cœur de l'action.

L'UFR-FO continuera à porter ses revendications issues des résolutions du congrès confédéral, fidèle à ses principes d'indépendance et dans le respect des valeurs républicaines.

**Portons le badge R comme Résistance :** c'est un acte militant, c'est un acte de pression, c'est aussi une promesse.

**Portons le badge R comme Résistance.** Nous serons présents à chaque échéance.

# RÉSISTONS



# La colère !...

## Cela suffit et c'est déjà trop !



Bernard RIBET  
Secrétaire National

Les mois se succèdent et se ressemblent avec un véritable entêtement du gouvernement à pressurer ses administrés en général et les retraités en particulier, et à ne pas répondre à leurs attentes et exigences. Le malaise est profond, au point de révéler une véritable fracture sociale.

**La question du pouvoir d'achat d'abord :** la situation réservée aux retraités est on ne peut plus injuste pour ne pas dire scandaleuse et, c'est heureux mais un peu tard, les médias, les politiques – mais pas tous – et l'opinion parce que tous sont concernés aujourd'hui leur portent un tout autre regard, en tout cas plus compatissant.

Avec une inflation qui, en 2018, pourrait être supérieure à 2 % et un quasi-gel des pensions depuis avril 2013, le pouvoir d'achat des retraités est en chute libre depuis des années. Certains avancent le chiffre de 26 % pour ces 10 dernières années, parfaitement vérifiable d'ailleurs quand on fait chaque année ses comptes et que l'on voit évoluer la marge de manœuvre, quand on en a une ! Le taux de remplacement pourrait encore baisser de 10 % d'ici 2020.

Ce sont évidemment les dépenses contraintes qui augmentent de façon exponentielle. Entre autres le prix du gaz qui a augmenté de 27 % en 2018 et les cotisations de complémentaire santé déjà élevées du fait de la tarification à l'âge notamment ; et on annonce pour les retraités une hausse supplémentaire de l'ordre de 9,5 % liée à la mise en place du reste à charge 0.

Après une hausse de 25 % de la CSG qui, rappelons-le, pèse sur les seuls retraités, et la hausse au 1<sup>er</sup> Janvier 2019 de la taxe sur les carburants, le véritable acharnement à bousculer la classe moyenne de notre pays et à lui rendre la vie de plus en plus insupportable est bien évidemment à dénoncer. Quant à la hausse des carburants elle est dans les discours officiels justifiée par la nécessaire transition écologique ; mais nous ne pouvons nous laisser abuser davantage : il s'agit de renflouer les caisses de l'État, et d'ailleurs il est un principe fondamental en finances publiques, dit de l'universalité budgétaire, qui stipule la non-affectation des recettes - sauf à créer

un compte spécial du Trésor. De fait, en l'occurrence, le reversement annoncé pour la transition écologique – s'il est réellement assuré – reste marginal (13 M) au regard de ce que rapportera la taxe.

Il y a un large consensus en faveur de la protection de notre environnement et des mesures envisagées pour le développement durable mais **la transition écologique en aucun cas ne doit être réalisée au détriment du pouvoir d'achat du citoyen ou en creusant davantage les inégalités.** Il est tout à fait injuste de pénaliser les conducteurs de véhicules – diesel notamment – alors que des alternatives ne sont pas mises en place, entendons bien au stade de la grande distribution, accessibles financièrement et à un coût de fonctionnement maîtrisé.

Enfin, et c'est le deuxième point, **la hausse de la taxe « carburant »** accentue le déséquilibre des territoires déjà fragilisés avec la disparition des services publics de proximité et les déserts médicaux. Les territoires ruraux et semi ruraux sont, d'une certaine manière, abandonnés. Nombreux sont celles et ceux qui, du fait de leur éloignement des centres urbains, sont obligés d'utiliser un véhicule automobile. Ils sont touchés de plein fouet et ce ne sont pas les compensations annoncées – d'ailleurs sélectives – qui régleront le problème.

★★★

Cela fait des mois que notre organisation syndicale alerte les pouvoirs publics sur la situation préoccupante de l'évolution du pouvoir d'achat. L'Union Fédérale des Retraités FO, pour sa part, n'est pas en reste, et elle multiplie les initiatives aux fins de faire

entendre la voix des retraités.

Il est plus que temps que nous soyons entendus. Nous réclamons avec force la suppression de la hausse de la taxe carburant et la suppression de la hausse de la CSG, la suppression des pénalités fiscales imposées aux retraités (fiscalisation de la majoration de pension, suppression de la demi-part aux veufs, veuves et parents isolés ayant élevés seuls un enfant). Ce n'est pas en appauvrissant les uns que l'on enrichira les autres.

L'attaque sur le pouvoir d'achat des pensions est, en tout état de cause, injuste et un mauvais calcul sur le plan économique, donc inacceptable.



# Retraites : où le mensonge tient lieu de vérité



Roger CARRIÈRE  
Membre  
de la Commission  
Exécutive

L'exercice actuel du pouvoir comme mode de gouvernance se caractérise par une pratique détestable, celle du mensonge directement, de façon insidieuse ou par omission, en France comme ailleurs.

Il en est ainsi de la question des retraites. Voilà déjà quelques années que l'on nous distille, par petites touches, tels des poisons, la croyance que les retraités sont un fléau pour l'économie française. Certains qui croient que la formule « un euro cotisé donnera le même nombre de points à tous »\* se trompent, les actifs d'ailleurs plus que les retraités, plutôt dubitatifs. On ne cesse de nous faire croire que 42 régimes de retraites c'est forcément injuste et que le projet de réforme<sup>(1)</sup> de retraite - initié par le Président - règlera tout cela. Que nenni !

En réalité, les actuels détenteurs du pouvoir mettent en exergue le fait que les retraites pèsent plus de 14 points du PIB, soit près du quart de la dépense publique. Ils oublient de préciser que les lobbies bancaires ou assuranciers lorgnent depuis longtemps sur les 400 milliards que constituent les systèmes actuels de retraite.

Les propositions mises actuellement en avant que sont les systèmes - notionnel ou par point<sup>(2)</sup> - sont bâtis de telle façon qu'il sera facile à l'avenir aux pouvoirs en place de faire varier les coefficients ou valeur du point en tenant compte de la situation économique de l'époque.



**Il est donc clair pour nous tous que le but, avéré mais non reconnu, de tels systèmes est de faire baisser le niveau des retraites, ce qui touchera aussi bien les retraités que les futurs retraités.**

Confer, pour notre démonstration, la décision prise par le pouvoir de limiter en 2018 à 0,3 % la revalorisation des pensions de régime général, mais aussi celle prise par les régimes complémentaires de 0,6 % (au lieu de s'aligner comme initialement prévu sur celle de l'inflation (2,1 %).

Ainsi, les orientations politiques en la matière prises depuis 1993 (décrets Balladur) n'ont fait qu'aggraver la situation des retraités et réduire de façon drastique le pouvoir d'achat des retraités.

Alors qu'une augmentation, même minime, de quelques points des cotisations aurait réglé la situation.

Mais surtout, en tant que retraités, nous devons nous interroger sur le devenir de nos retraites eu égard aux orientations présentées par le Haut-commissaire : qui financera nos retraites si le futur système conduit à l'individualisation des cotisations, donc des retraites, pour tous les salariés et indépendants ? Sera-ce le budget de l'État, où les décideurs fixeront les montants en fonction de l'économie de l'époque ? Comme moi, vous répondez

à la question !

On est loin de l'esprit solidaire de ceux qui en 1945 ont créé la sécurité sociale.

Quand on vous dit que le mensonge, même par omission, est devenu une règle de gouvernance chez nos décideurs publics...

\* Promesse contenue dans un rapport élaboré par un jeune inspecteur des Finances - E. Macron - qui estimait alors que les retraités, au-delà d'un certain âge, ne participaient pas à l'activité économique mais au contraire grevaient la dépense publique.

<sup>(1)</sup> **Réforme, d'après le Robert** : changement qu'on apporte dans les mœurs, les lois, les institutions afin d'obtenir de meilleurs résultats. En fait on peut considérer que le projet actuel est plutôt une contre-réforme.

<sup>(2)</sup> **Comptes notionnels** : pour chaque individu, les cotisations versées alimentent un compte notionnel, c'est-à-dire virtuel. Chaque année, ce compte est réévalué en fonction d'une indexation sur l'inflation, ou l'évolution des salaires ou du PIB.

Au moment de l'âge de départ, ce capital virtuel est divisé par le nombre d'années restant à vivre (selon les prévisions d'espérance de vie) et détermine le montant de la pension annuelle. Même si un coefficient est susceptible de s'appliquer, il reste néanmoins que la retraite reste proportionnelle aux sommes versées. Cela ressemble à de la capitalisation avec une logique de rente.

**Système par points** : la même logique s'applique pour rendre lors du départ à la retraite, en proportion de ce qui a été donné pendant la vie active, mais cette fois-ci de façon plus abstraite par l'intermédiaire de points : comme pour les actuelles retraites complémentaires, les cotisations versées permettent d'acheter des points selon un prix fixé d'achat du point qui varie chaque année. **Ces points sont accumulés tout au long de la vie active. Mais attention, les cotisations concerneront-elles comme actuellement salariés et employeurs ou bien seulement les salariés, la part patronale étant donnée aux salariés sous forme de salaire, charge alors à ces derniers de cotiser eux-mêmes à une assurance complémentaire, obligatoire ou non ?**



Services Publics et de Santé FO  
Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales

## Coup de matraque sur la « tronche » des retraités et du monde du travail

On nous dit que la population la plus heureuse serait celle des retraités !

En effet, selon les « on dit » le niveau des retraites servies en France serait un des plus favorables parmi les pays européens !...

Ne nous faisons aucune illusion, si le chômage au niveau actuel perdure encore quelque temps... cette situation va très vite se révéler fausse.

Par ailleurs comment imaginer générer suffisamment de trésorerie afin de continuer à payer les pensions de retraite à leur niveau actuel ?

De surcroît, est-il nécessaire de rappeler que l'évolution des salaires (privé et public) est très insuffisante au regard de l'inflation et surtout des « mesures haussières » en matière d'impôts pour l'ensemble des français.

Décidemment la liste des mauvais coups s'allonge... Après l'augmentation de la CSG (+1,7 %) à titre définitif pour les retraites brutes servies de plus de 1 200 € mensuel, le gouvernement rajoute une seconde couche avec la désindexation de l'évolution des retraites par rapport à l'évolution des prix, à savoir :

- + 0,00 % en 2018 ;
- + 0,30 % en 2019 ;
- + 0,30 % en 2020.

Jugez vous-même du sort fait aux retraités et aux actifs.

### EN 2018 :

- Très forte augmentation des assurances.
- Très forte augmentation des produits pétroliers.
- Très forte augmentation du gaz.
- Très forte augmentation de l'électricité.
- Très forte augmentation de l'accès à internet.
- Très forte augmentation des mutuelles.
- Très forte augmentation de l'alimentation.
- Très forte augmentation du contrôle technique pour les automobiles.
- Très forte augmentation des péages – des places de stationnement.

Alors avec la diminution progressive de la taxe d'habitation (mais pas de la taxe foncière pour les propriétaires !), les actifs et les retraités n'auraient pas à se plaindre...

Mais que deviennent :

- les taxes sur l'eau,
- les taxes enlèvement des ordures ménagères,
- la taxe audio-visuelle,
- les abonnements et autres...

Et nous venons d'apprendre que pour compenser le manque de trésorerie des collectivités locales, celles-ci pourront augmenter à leur guise la taxe foncière pour les propriétaires !... Comme cela, celles et ceux qui ont fait l'effort de payer pendant 20 ans (voire 25 ans) leur habitation principale en guise de récompense poursuivront leur effort à vie !...

Très belles perspectives pour les retraités qui vont pouvoir glisser peu à peu vers une situation d'assistés ou d'économiquement faibles.

### RÉFLEXION EN VUE DE LA RÉFORME DES RETRAITES

#### Les constats :

L'écart général entre les retraites servies (hommes-femmes) est de 38 % en faveur des hommes (publics ou privé). Par ailleurs 89 % des femmes reçoivent une pension de réversion et 11 % des hommes.

#### Une info presque confidentielle :

Qu'est devenu le Fonds de Réserve des Retraites créé par le Gouvernement « JOSPIN » en 1999 ?

Et bien celui-ci se porte bien ; ainsi fin 2017 l'actif net de FRR est de 36.4 milliards d'€uro.

#### Rappel :

Son but était d'alimenter la dette sociale et de contribuer au désendettement de la Sécurité Sociale (versement sur une période de 7 ans de 14,7 milliards d'euro.

A n'en pas douter ce fonds de réserve sera utile pour Jean-Paul Delevoye, chargé de la réforme des retraites. Actuellement le FRR n'est plus alimenté que grâce à ses placements.

Les mesures prises afin de revaloriser le niveau des retraites de + 0,3 % en 2019 et 2020, augurent très mal la mission de Monsieur Jean-Paul Delevoye : ...

**Affaire à suivre de très près, même par les « Retraités Gaulois » !...**

# Bénévolat



Au moment où l'on met en exergue, et à juste titre, la souffrance d'une certaine France qui travaille mais n'a pas les retours qu'elle est en droit d'attendre, il est bon de souligner que les retraités, à qui on demande des efforts et des sacrifices, font eux aussi partie de cette classe laborieuse par le temps qu'ils consacrent bénévolement au soutien des activités sociales et même pour une part non négligeable à des missions de service public ; sans compter évidemment leur implication dans l'équilibre de la vie familiale ou comme aidants familiaux

Les études qui ont été faites sur le sujet révèlent des chiffres particulièrement significatifs de l'enjeu que représente à cet égard l'engagement des retraités dans notre pays, comme d'ailleurs l'importance du bénévolat d'une manière générale.

On estime à 43 % les volontaires bénévoles réguliers ou occasionnels, soit 22 millions de personnes âgées de 18 ans et plus qui consacrent, en moyenne, 100 à 111 heures par an, voire beaucoup plus pour les pluri-participants, à cette ou ces activités.

Le volume global du bénévolat représente 1 320 000 à 1 460 000 emplois ETP (équivalent temps plein) et un chiffre d'affaires de 12 à 17 Md € soit 1 à 2 % du PIB.

En Janvier 2016 le budget des associations était globalement chiffré à 70 Md € soit 3,5 % du PIB.

**La part des séniors de 65 à 75 ans et plus dans le bénévolat en France représente près de 53 % et un budget de l'ordre de 7 Md € par an.**

Osera-t-on encore dire que les retraités sont des inactifs alors que leur contribution non rémunérée à la vie administrative, économique et sociale de notre pays est déterminante ? Les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Que se passerait-il si les retraités découragés et désillusionnés finissaient par remettre en question leurs engagements ?

**Notre pays n'a pas les moyens de se passer des retraités et qu'on le veuille ou non ce constat est en lui-même un moyen de pression et un sérieux avertissement.**

**B. RIBET**



## Dossiers consommateurs

par Maryse MECOCCHI  
Secrétaire Nationale



ASSOCIATION FORCE OUVRIÈRE CONSOMMATEURS

# Emballage jeté : est-ce un motif pour me refuser la garantie ?



Un vendeur professionnel, en ligne ou en magasin, ne peut pas refuser de faire jouer la garantie au motif que vous ne pouvez pas lui retourner l'appareil dans son emballage d'origine.

Ce type de clause peut être considérée comme abusive

car elle priverait le consommateur de son droit à bénéficier de la garantie.

D'autant plus qu'à défaut de faire jouer la garantie contractuelle, vous pouvez toujours exiger l'application de la garantie légale de conformité.

Celle-ci dure désormais deux ans après l'achat et elle n'impose pas le retour du produit dans l'emballage d'origine. Le vendeur ne peut donc pas utiliser cet argument. Si l'appareil doit être réexpédié, vous devez néanmoins l'emballer de manière à ce qu'il soit autant protégé que dans son emballage d'origine.

### Comment se défendre ?

Si le vendeur campe sur ses positions après plusieurs interventions de votre part (par téléphone ou par mail), envoyez-lui une lettre recommandée avec avis de réception pour demander à bénéficier de la garantie légale. Si vous avez une assurance protection juri-

dique, vous pouvez la saisir pour qu'ils enclenchent cette démarche. En principe, ce simple rappel de la loi devrait suffire à la résolution du litige.

### Bon à savoir !



Pour un produit acheté sur internet, vous bénéficiez (sauf exceptions) d'un délai de rétractation de 14 jours, sans avoir à vous justifier. Mieux vaut

garder l'emballage d'origine pendant ce délai. Néanmoins, il est possible que celui-ci soit abîmé à l'occasion du déballage. Le vendeur ne peut pas vous refuser votre droit à rétractation pour ce motif si vous lui renvoyez le produit avec le même niveau de protection. Attention toutefois aux cas particuliers comme pour les CD, DVD, logiciels qui ne doivent pas avoir été déballés.

Le vendeur doit en effet être en mesure de pouvoir le recommercialiser.

Source : Association Force Ouvrière Consommateurs des Bouches du Rhône



**Cette aide s'adresse aux fonctionnaires civils et ouvriers d'État retraités ainsi qu'aux titulaires d'une pension de reversion à ce titre.**

Le plafond de l'aide est fixé à 3 000 € par an. Cette aide ne peut se cumuler avec d'autres prestations de même nature versées par les départements ni avec les aides versées au titre du handicap.

**Elle comprend :** « un plan d'action personnalisé » recouvrant un ensemble de prestations (aide à domicile, actions favorisant la sécurité à domicile, les sorties, le soutien ponctuel en cas de retour d'hospitalisation ou en cas de périodes de fragilité physique ou sociale) et une aide « habitat et cadre de vie », visant à accompagner financièrement les personnes dont le logement doit être aménagé pour permettre le maintien à domicile.

Elle a aussi pour but de prévenir la perte d'autonomie.

**■ Plan d'action personnalisé**

RESSOURCES MENSUELLES			
Personnes seules	Ménage	Participation du retraité	Participation de l'État
Jusqu'à 843 €	Jusqu'à 1 464 €	10 %	90 %
De 844 € à 902 €	De 1 465 € à 1 563 €	14 %	86 %
De 903 € à 1 018 €	De 1 564 € à 1 712 €	21 %	79 %
De 1 019 € à 1 100 €	De 1 713 € à 1 770 €	27 %	73 %
De 1 101 € à 1 150 €	De 1 771 € à 1 835 €	36 %	64 %
De 1 151 € à 1 269 €	De 1 836 € à 1 935 €	51 %	49 %

## ■ Aide « Habitat et Cadre de Vie »

RESSOURCES MENSUELLES		Participation de l'État Calculée sur le coût des travaux pris en compte dans la limite du plafond d'intervention fixé
Personnes seules	Ménage	
Jusqu'à 843 €	Jusqu'à 1 464 €	65 %
De 844 € à 902 €	De 1 465 € à 1 563 €	59 %
De 903 € à 1 018 €	De 1 564 € à 1 712 €	55 %
De 1 019 € à 1 100 €	De 1 713 € à 1 770 €	50 %
De 1 101 € à 1 150 €	De 1 771 € à 1 835 €	43 %
De 1 151 € à 1 269 €	De 1 836 € à 1 935 €	37 %

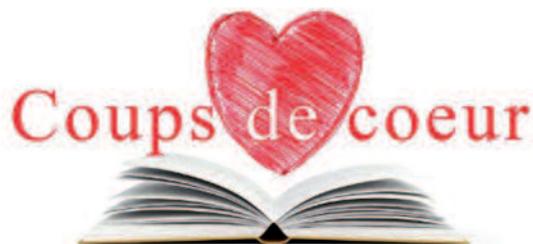
La mise en œuvre et la gestion pour le compte de l'État de ce dispositif sont exclusivement confiées à la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Travailleurs Salariés (CNAVTS). La demande d'aide au maintien à domicile doit être déposée auprès de la Caisse d'Assurance Vieillesse des travailleurs salariés ou d'un des organismes de son réseau.

Pour en savoir plus, rapprochez-vous des assistants sociaux et/ou consultez le site :

[www.fonction-publique.gouv.fr](http://www.fonction-publique.gouv.fr)

**NB : Lors de l'audience accordée à l'UFR-FO le 5 juin 2018 par M. Alain Triolle, Directeur de Cabinet du Secrétaire d'État chargé de la Fonction Publique, nous avons porté – entre autres – les revendications ci-dessous :**

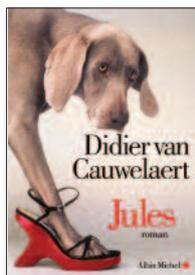
- **Nous demandons que l'Aide au Maintien à Domicile soit revue avec la création d'une 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> tranche et qu'elle soit étendue aux pensionnés momentanément handicapés.**
- **Nous demandons le rétablissement de l'Aide-Ménagère à Domicile (AMD).**
- **Nous demandons l'attribution du CESU pour le maintien à domicile.**



de Jean-Paul PRADY  
Secrétaire National

**Pour cette fin d'année je vous propose trois ouvrages « plaisir ».**  
**Le premier humoristique, le second plein de poésie et de délicatesse et enfin une analyse d'Homère appliquée au monde contemporain.**

### JULES de Didier VAN CAUWELAERT



Voici un ouvrage détente qui se lira rapidement.

Jules est un labrador (contrairement à la photo de la couverture du livre), chien de personne malvoyante.

Il est au service d'une jolie jeune femme avec qui il développe des liens fusionnels.

Sa jeune maîtresse ayant retrouvé la vue après une opération, Jules a été confié à une autre personne non voyante.

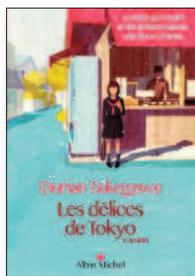
Mais Jules ne s'adapte pas à son nouveau maître, il veut absolument retrouver son ancienne maîtresse.

Il retourne à l'aéroport, l'un des derniers lieux qu'il a fréquenté avec sa jeune maîtresse, il retrouve son odeur, et le vendeur de macarons (qui n'était pas insensible à la beauté de la jeune femme).

Cet homme avait résolu un conflit avec les agents de sécurité qui voulait faire voyager Jules dans la soute à bagages, scénario impensable !

Jules aidé de ce marchand de macarons retrouvera-t-il sa maîtresse ? Il s'ensuit de folles aventures pleines de rebondissement.

### LES DÉLICES DE TOKYO de Durian SUKEGAWA



Un jeune homme, Sentarô, tient une échoppe où il confectionne et vend des "dorayakis", pâtisserie traditionnelle japonaise à base de pâte de haricots rouges.

Devant la boutique un cerisier marque le passage des saisons.

Un jour une vieille dame, aux doigts déformés, vient lui proposer ses services. Il refuse plusieurs fois jusqu'au jour où elle lui fait goûter sa pâte d'haricots. Cette pâte étant tellement merveilleuse et madame Tokue se contentant d'un maigre salaire, Santarô accepte de l'embaucher.

La renommée des dorayakis amènera une nombreuse clientèle. Mais le secret de Tokue est découvert, ce qui fait fuir les clients.

Ce livre est plein de délicatesse et de poésie, il nous fait découvrir un raffinement culinaire étonnant.

C'est un ouvrage sur la transmission, la solitude et la tolérance.

Le secret de Tokue est celui de milliers de japonais meurtris dans leur chair, rejetés et effacés par une société déshumanisée.

Ce livre a fait l'objet d'un film présenté au festival de Cannes.

### UN ÉTÉ AVEC HOMÈRE de Sylvain TESTON



Voici un ouvrage bien ciselé, à l'approche originale et aux propos intelligents.

L'auteur s'interroge sur différents épisodes de l'Illiade et de l'Odyssée, il les analyse et nous fait part de ses réflexions et de son interprétation.

Pour lui l'œuvre d'Homère est toujours pertinente pour notre monde actuel. Elle s'applique et explique aussi bien le monde antique que le monde contemporain. Ce livre est une reprise littéraire d'une série d'émissions diffusées l'année dernière sur France Inter.

Cet ouvrage donne l'envie de découvrir Homère pour les uns ou de s'y replonger pour les autres.



Gratuité pour les adhérents

« Le Lien » N° 130  
Décembre 2018  
Supplément n° 1  
à « La Nouvelle Tribune »  
N° 417 - SEPTEMBRE 2018

Directeur de publication :  
Christian GROLIER

Rédacteur en chef :  
Claude SIMONEAU

Secrétaire de rédaction :  
Sylvie ARMENTIER

C.P.A.P. 0120 S 05458  
VINCENT IMPRIMERIES  
TOURS





# Calendrier des pensions 2019

MOIS	PENSION
JANVIER	31 janvier 2019
FÉVRIER	28 février 2019
MARS	29 mars 2019
AVRIL	30 avril 2019
MAI	31 mai 2019
JUIN	28 juin 2019
JUILLET	31 juillet 2019
AOÛT	30 août 2019
SEPTEMBRE	30 septembre 2019
OCTOBRE	31 octobre 2019
NOVEMBRE	29 novembre 2019
DÉCEMBRE	24 décembre 2019

## CALENDRIER DES PERMANENCES AU SIÈGE DE LA FGF-FO

46, rue des Petites-Écuries  
75010 PARIS  
e-mail : [ufr@fo-fonctionnaires.fr](mailto:ufr@fo-fonctionnaires.fr)

Les permanences 2019 se tiendront

**les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mardi de chaque mois** de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 15 h 30

*Pour les renseignements téléphoniques ainsi que pour les consultations au siège,  
vous devez téléphoner aux horaires indiqués ci-dessus.*

**Tél. : 01.44.83.65.55**

**Adresse mail : [ufr@fo-fonctionnaires.fr](mailto:ufr@fo-fonctionnaires.fr)**

## CHANGEMENT D'ADRESSE

Pour répondre rapidement à vos questions ou pour être informé des problèmes d'actualité, donnez-nous votre adresse e-mail.

**Merci de signaler sans délai votre changement d'adresse à l'UFR-FO : 46, rue des Petites-Écuries 75010 PARIS pour éviter toute interruption dans la réception de la Nouvelle Tribune et du Lien à l'aide du bulletin ci-joint ou par mail : [ufr@fo-fonctionnaires.fr](mailto:ufr@fo-fonctionnaires.fr) - Tél. 01 44 83 65 55**

Nom : ..... Prénom : .....

Syndicat d'appartenance : .....

Ancienne adresse : .....

.....

Nouvelle adresse : .....

.....

Adresse Mail : .....

À ..... le ..... 2019

(signature)